

## Comment mobiliser le financement privé et citoyen pour favoriser la transition énergétique dans les collectivités ? L’AFL publie une nouvelle étude avec l’INET

—

Ce 05/05/2022, l’AFL publie une nouvelle étude réalisée en collaboration avec l’Institut National des Etudes Territoriales (INET). Cette étude, la deuxième de l’année après celle consacrée aux budgets verts, est rédigée par Anne-Lise Dutoit, élève administratrice territoriale et Delphine Li, élève ingénieure en chef territoriale, pose la question de la mobilisation du financement privé et citoyen dans la transition énergétique. Elle s’appuie sur une analyse pointue des dispositifs existants et des témoignages recueillis auprès de l’ensemble des acteurs du secteur des collectivités.

### La deuxième étude AFL/INET en 2022

L’AFL poursuit le travail qu’elle a initié l’an passé avec l’INET sur le financement de la transition écologique dans les collectivités, consacrant en ce printemps 2022 trois études permettant de la mettre en œuvre. Après une publication dédiée aux budgets verts, le financement privé et citoyen, notamment le financement participatif, est à l’honneur de cette nouvelle synthèse, menée par des élèves de l’INET issues de deux cursus différents. Pour ce travail, une élève administratrice territoriale et une élève ingénieure en chef territoriale ont réalisé des entretiens avec les parties prenantes, collectivités et experts, et intégré les apports de plusieurs associations nationales d’élus et dirigeants territoriaux, regroupées dans un Comité d’experts.

« La France ne pourra pas tenir ses engagements environnementaux sans investissement de la part des collectivités territoriales. C’est pour cette raison que tous les leviers financiers à disposition doivent être considérés », confirme Pia Imbs, Présidente du Conseil d’Administration de l’AFL-ST. « L’AFL continue d’apporter aux collectivités une expertise sur tous les aspects de la transition écologique, en insistant sur la dimension pratique pour permettre à tous les acteurs de s’emparer de cet outil de mobilisation citoyenne que peut être le financement participatif », ajoute Olivier Landel, Directeur Général de l’AFL-ST.

### Un mode de financement original

L’étude s’attache à démontrer l’intérêt pour les collectivités du recours au financement participatif, du fait de plusieurs caractères originaux :



Contact presse  
Lucille SIMON – Directrice de la communication  
[lucille.simon@afl-banque.fr](mailto:lucille.simon@afl-banque.fr) – 04 69 84 8104

- Il constitue un complément intéressant aux circuits bancaires traditionnels en ce qu'il permet le financement d'investissements moins mis en valeur mais essentiels. Une part importante des porteurs est constituée de particuliers ou des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Il propose une souplesse certaine par les différentes formes qu'il peut prendre : le don, largement majoritaire, mais aussi le prêt ou l'investissement.

### Une opportunité pour les collectivités, favorisée par une nouvelle législation

Le financement participatif connaît un fort accroissement depuis plusieurs années (+ 84 % de hausse entre 2020 et 2021, +370 % entre 2018 et 2021), mais reste globalement peu exploité par les collectivités territoriales. Celles-ci n'ont en effet financé que 0,1 % des projets par ce biais en 2021, soit 120. L'étude dégage les grands traits qui caractérisent ce financement aujourd'hui : le don en représente la quasi-totalité (98 %), par rapport aux prêts et à l'investissement.

Une législation favorable au financement participatif a été mise en place en 2021. Les possibilités du recours à ce mode de financement ont été élargies, de même que la gamme de prêteurs potentiels. Les collectivités volontaires peuvent par ailleurs avoir recours, à titre expérimental, au financement participatif obligatoire.

En parallèle, l'étude constate un engouement croissant pour le financement de projets environnementaux : 18 % des Français ont déjà investi dans les énergies renouvelables, mais seulement 3 % par l'intermédiaire d'une plateforme de financement participatif. On constate toutefois que 102,4 M€ ont été collectés par voie participative en matière d'énergies renouvelables.

L'étude s'attache enfin à présenter la variété des outils à la disposition des collectivités pour mobiliser le financement privé. Il peut s'agir d'investissements directs ou indirects dans des sociétés de projet, ou de signature de pactes d'actionnaires. Les multiples méthodes de valorisation du patrimoine foncier sont également abordées, de même que les méthodes permettant de maximiser les retombées locales : valorisation du travail de sécurisation foncière, d'ingénierie politique, imposition d'entreprises locales à rapport compétences/prix équivalent.

### Une étude à visée pratique pour les collectivités

A l'image de l'étude précédente sur les budgets verts, l'étude AFL/INET sur le financement participatif est tournée vers la réalisation opérationnelle. Elle présente les principaux garde-fous juridiques qui encadrent les financements participatifs, notamment la garantie contre les risques de défaut des plateformes, ou le détail des montants maximum.

Elle prend la forme d'un guide à l'usage des décideurs locaux, en détaillant les recommandations sur les types de projets qu'il est préférable d'élire au financement



participatif, en donnant des exemples de déroulement de financement, et en donnant la parole aux acteurs de terrain.

*« Nous avons cherché, au cours de notre travail, à fournir des outils directement utilisables par les décideurs territoriaux, mais aussi à montrer toute l'opportunité constituée par les financements participatifs pour les collectivités françaises. C'est dans cette optique que nous avons varié les points de vue à travers des focus concrets comme la valorisation du foncier public, ou l'implication des citoyens, et le croisement de nombreux témoignages »,* expliquent les élèves auteurs de l'étude.

L'étude en version intégrale est disponible ici

#### *A propos de l'AFL*

« Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants ».

« En créant la première banque que nous détenons et pilotons à 100%, nous, collectivités locales françaises, avons posé un acte politique fort en faveur de la décentralisation. Notre établissement, l'Agence France Locale, n'est pas un établissement financier comme les autres. Créé par et pour les collectivités, il agit pour le monde local, pour renforcer notre liberté, notre capacité à développer des projets et notre responsabilité d'acteurs publics. Sa culture de la prudence nous préserve des dangers de la complexité et la richesse de sa gouvernance, des dérives liées aux conflits d'intérêt. L'objectif fondamental : offrir un accès à la ressource au monde local, dans les meilleures conditions et en toute transparence. Les principes de solidarité et d'équité nous guident. Convaincus qu'ensemble on va plus loin, nous avons souhaité un établissement agile, qui s'adresse à toutes les collectivités, aux plus importantes régions comme aux plus petites communes. Nous concevons le profit comme un moyen d'optimiser la dépense publique, non comme une fin. À travers l'AFL, nous soutenons un monde local engagé pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux. L'AFL renforce notre pouvoir d'agir : mener des projets sur nos territoires, pour aujourd'hui comme pour demain, au service des habitants. Nous sommes fiers d'avoir une banque qui affiche un développement à notre image, toujours plus responsable et plus durable. Nous sommes l'Agence France Locale. »

